

Retour sur l'année 2014

Activité liée au DALO

LOI du 5 mars 2007

1/11

Recours DALO 2014

3 201 répartis :

3 112 *recours logement*

89 *recours hébergement*

Moyenne de 266 recours par mois

Augmentation de + 10% par rapport à l'année 2013

13 796 *recours reçus de janvier 2008 à décembre 2014*

Critères DALO

2/11

- 31,0 % dépourvu de logement / hébergé chez un particulier
- 29,8 % hébergé de façon continue dans une structure d'hébergement
- 28,4 % absence de proposition de logement dans le délai de 30 mois
- 22,1 % sur-occupation avec enfant mineur
- 14,6 % menacé d'expulsion
- 1,8 % logé dans des locaux impropres à l'habitation

Arrêté préfectoral en date du 2 juin 2014 portant le délai anormalement long de 30 à 45 mois dans le département des Alpes-Maritimes.

DALO reconnu Prioritaire et Urgent

3/11

Délai d'instruction : **3 mois**

873 Prioritaires et Urgent soit 27,28% par rapport au recours reçus

779 DALO et 94 DAHO

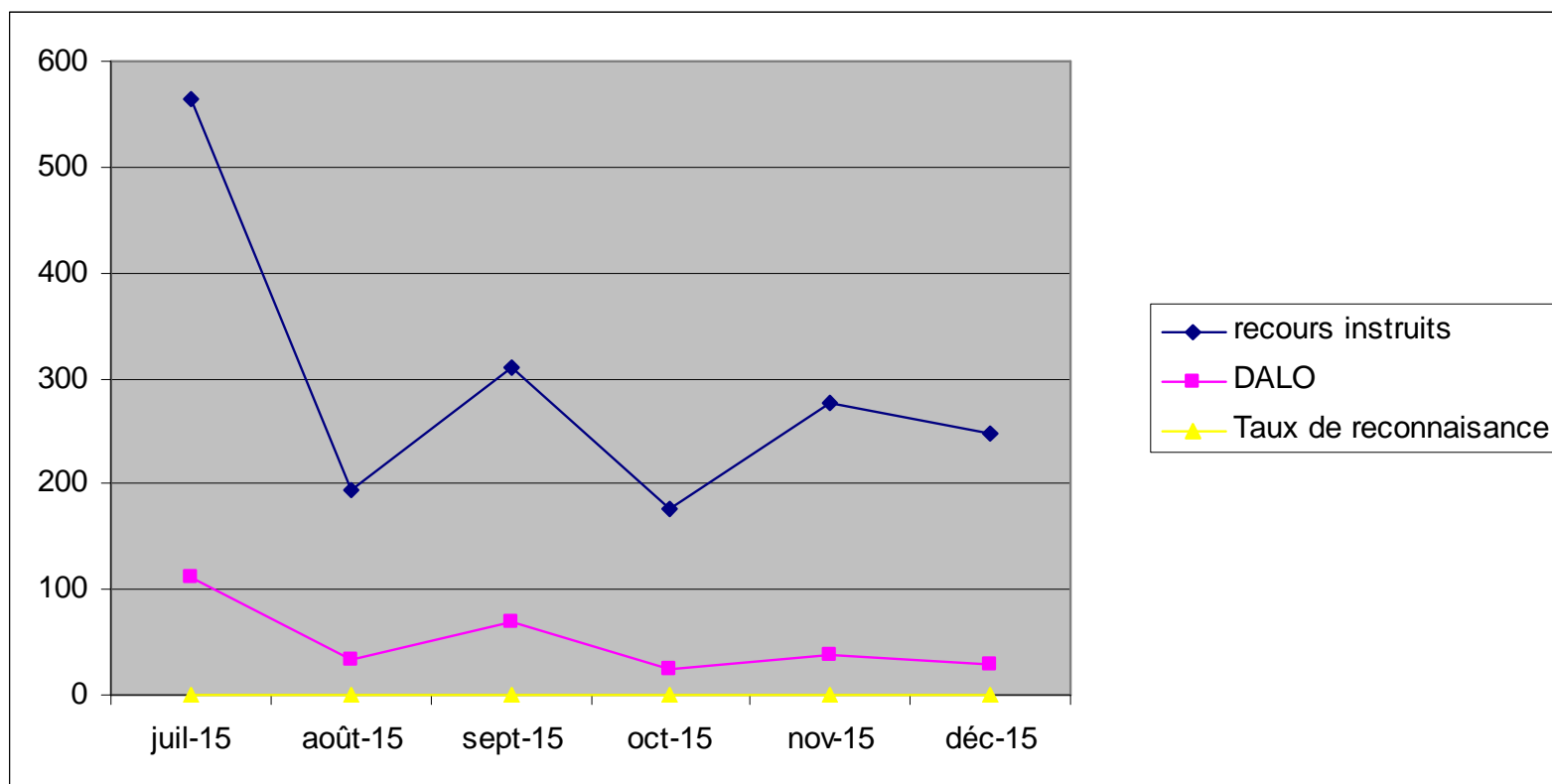
Moyenne régionale 38%

4 084 DALO de janvier 2008 à décembre 2014 soit 29,60%

Taux de reconnaissance DALO dernier semestre 2014

4/11

Semestre 2014	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15
recours instruits	564	193	311	177	277	247
DALO	112	34	70	25	39	29
Taux de reconnaissance	19,86%	17,62%	22,51%	14,12%	14,08%	11,74%



RELOGEMENT DALO

5/11

533 ménages reconnus prioritaires et urgents DALO relogés en 2014

2 134 DALO relogés de janvier 2008 à décembre 2014 soit 46,98%

***240 DALO sorti du dispositif ayant refusé une proposition de logement adapté
(99 DALO en 2014)***

1 710 ménages reconnus PU en attente d'une proposition de logement adaptée

Stabilisation du stock DALO lié au taux de reconnaissance de 16% en moyenne sur le dernier semestre 2014

Les chiffres du DALO

6/11

<i>Années</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2008 à 2014</i>
Recours reçus	829	1 345	1 560	1 719	2 156	3 075	3 112	13 796
DALO	134	274	609	598	819	871	779	4 084
Taux de reconnaissance	16,16 %	20,37 %	39,03 %	34,78 %	37,98 %	28,32 %	25,03 %	29,60 %
Ménages PU relogés	40	150	193	229	417	568	533	2 134
DALO refus logement	5	25	12	4	26	69	99	240

Actions autour du DALO

7/11

- **Accueil du public tous les matins du lundi au vendredi dans les locaux du PIMMS Nice Pasteur**
- **Reconduction 2014/2015 du marché d'externalisation de la mission d'instruction des recours et du secrétariat de la commission de médiation départementale au prestataire le PACT 06**

Suivi FNAVDL (Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement)

140 Diagnostics

80 mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement

10 GLA Gestion Locative Adapté

14 GLA associée à un bail glissant

Refus Proposition Logement DALO

99 lettres transmises perte du droit DALO dont 18 refus sur proposition logement neuf

** 29% motif le quartier ne convient pas*

** 24% le logement trop éloigné des commerces, médecin, école*

** 36% autres motifs*

** 10% souhait d'un relogement dans un quartier ou une commune*

CONTENTIEUX DALO

9/11

320 nouvelles requêtes déposés au Tribunal Administratif de Nice

1 088 135 € montant des indemnités liées au contentieux DALO

995 700 € astreintes versées à la Caisse Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS)

13 600 € frais versés aux avocats

78 838 € indemnités versés aux requérants

Les enjeux de 2015

10/11

Le contingent préfectoral est un outil d'une politique de peuplement raisonnée, territoriale et partenariale dans le département.

La mobilisation du contingent préfectoral doit répondre aux enjeux de mixité sociale dans le cadre d'une démarche « non patrimoniale ».

Le relogement des ménages reconnus prioritaires et urgents doit être partagé avec l'ensemble des réservataires du parc social.

Construire un nouvel engagement avec Action logement.

Merci pour votre attention